

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
20 SEPTEMBRE 2018

DATE d'AFFICHAGE
3 OCTOBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	31
Votants :	35

L'an deux mille dix-huit,
le 25 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Yvette LOUER, - M. Pierre PRAT.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°102-2018 –FINANCES - BUDGET ANNEXE ZONE DES METAIRIES (407)

DECISION MODIFICATIVE N°1

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n°33-2018 en date du 10 avril 2018, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2018 du budget annexe Zone des Métairies.

Il précise qu'il convient de procéder à un ajustement de crédits budgétaires nécessitant une décision modificative de ce budget. En effet, les crédits ouverts au chapitre 011 Charges à caractère général sont insuffisants pour honorer des engagements pris en 2010 auprès de Morbihan Energie (anciennement SDEM), pour 70 400 € en dépenses de travaux et 21 100 € en recettes de subventions, et non prévus au budget primitif. Par ailleurs, les crédits ouverts au chapitre 66 Charges financières sont insuffisants en raison d'une perte de change de 5 500 € non prévue au budget primitif. Il convient donc, d'ajuster les crédits de la façon suivante :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	70 400 €	7133 - Variation des en-cours de production de biens	54 800 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	70 400 €	Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 800 €
666 - Pertes de change	5 500 €	7478 - Participations autres organismes	21 100 €
Chapitre 66 - Charges financières	5 500 €	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	21 100 €
Total Dépenses de fonctionnement	75 900 €	Total Recettes de fonctionnement	75 900 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
3355 - Travaux	54 800 €	1641 - Emprunts en euros	6 400 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 800 €	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	6 400 €
1641 - Emprunts en euros	-48 400 €		
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	-48 400 €		
Total Dépenses d'investissement	6 400 €	Total Recettes d'investissement	6 400 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°1 du budget annexe Zone des Métairies (407), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 3 octobre 2018
Le Président,